

Commémoration du 50e anniversaire de la disparition de Maître Lamine GUEYE

Appel à communications

Maître Lamine Guèye s'est éteint, à Dakar, le 10 juin 1968, à l'âge de 76 ans. Ce jour-là, le Sénégal perd le premier président de son Assemblée nationale. Sa disparition survient au moment où la jeune république est confrontée à un mouvement social sans précédent. Cinquante années après, lorsque les soixante huitards se souviennent, ils ne peuvent oublier que la même année, le Sénégal a aussi pleuré Serigne Falilou Mbacké et Maître Lamine Guèye. L'Association pour la Pérennisation de la Pensée et de l'Œuvre du Président Lamine Gueye, dans sa volonté d'honorer la mémoire de l'illustre disparu, de mettre en lumière ses multiples facettes et de valoriser son héritage, a pris l'initiative d'organiser un certain nombre de manifestations dont un colloque et une exposition à Dakar, les 13 et 14 novembre 2018, sous le thème : « Maître Lamine Guèye, Itinéraire panafricain (1891-1968) ».

Le colloque se décline à travers des communications en plénières et en un Forum ouvert aux acteurs et témoins éventuels des différentes étapes de la vie de Maître Lamine Guèye, autour de cinq axes :

Axe 1 : Maître Lamine Guèye, le témoin de son temps

Lamine Guèye n'a certes pas beaucoup écrit, (un livre, une thèse et des articles de journaux) il n'en demeure pas moins qu'il est un véritable témoin de son temps. Il a vécu de près les multiples péripéties de l'évolution de la politique sénégalaise, ayant été allié et adversaire de Blaise Diagne, de Galandou Diouf et de Léopold Sédar Senghor, témoin et acteur d'événements historiques. Par exemple, lors de l'éclatement de la Fédération du Mali, au mois d'août 1960, ou de la crise de décembre 1962. Lamine Guèye n'ayant pas laissé une autobiographie, le colloque offre l'occasion de réfléchir sur les positions qu'il a défendues lors d'événements marquants pour les Sénégalais et pour les Africains.

Axe 2 : Maître Lamine Guèye, l'avocat défenseur et le juge

De Maître Lamine Guèye, on retient le plus l'Avocat - défenseur. Il fut en effet le premier avocat-défenseur noir près la Cour d'Appel et les tribunaux de l'AOF. Comme tel, Maître

Lamine Guèye plaida dans de nombreuses affaires phares de l'époque : procès des tirailleurs sénégalais lors des événements de Tiaroye, conflit opposant les municipalités de Dakar et Rufisque aux maisons de commerce bordelaises. Parmi les actes majeurs qui ont contribué à forger sa réputation d'Africain au service des bonnes causes, il convient d'intégrer sa solidarité avec des hommes politiques : Amadou Duguay Clédor Ndiaye et Galandou Diouf au Sénégal, les parlementaires malgaches à Tananarive. D'avocat-défenseur, Maître Lamine Gueye a, un moment, troqué sa robe d'avocat contre sa toge de magistrat, comme Président de la Chambre correctionnelle d'Appel de la magistrature en Martinique.

Au moment de revenir sur l'histoire de Maître Lamine Gueye, il est donc pertinent de se pencher sur l'origine de ses choix professionnels et ses motivations profondes.

Axe 3 : Maître Lamine Gueye, l'homme d'Etat

Maître Lamine Gueye est identifié à une certaine idée de la vie publique au Sénégal, pour avoir occupé beaucoup de fonctions au sommet de la République française d'abord, puis du Sénégal ; maire de Saint-Louis (1925-1927) et de Dakar (1945-1961), sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil (1946-1947), député du Sénégal au Palais Bourbon (1945-1951), Sénateur de la Communauté (1958-1959), Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal (1961-1968). Malgré ce cursus politique, Lamine Gueye ne semble pas occuper au panthéon de l'histoire du Sénégal, la place qu'il aurait pu revendiquer

Il y aurait ainsi une sorte d'énigme Lamine Guèye à résoudre : Quel est le véritable sens du parcours politique de Lamine Guèye ? Pourquoi et comment ce républicain s'est engagé dans la vie politique ? Quelle part lui revient dans la construction de la Nation sénégalaise ?

Axe 4 : Maître Lamine Gueye et la société

Maître Lamine Guèye est connu pour son engagement dans le mouvement associatif avec notamment le Mouvement Jeunes Sénégal et l'Aurore de Saint-Louis. Cet engagement l'a amené, lui Originaire des Quatre Communes, à prendre la défense de la cause des populations noires des colonies françaises. On retient de lui en particulier la loi qui a étendu la qualité de citoyen à l'ensemble des ressortissants des Territoires d'Outre-mer (Loi du 7 mai 1946) et surtout celle sur l'égalité de traitements et d'avantages à tous les fonctionnaires civils et militaires Outre-mer (Loi du 30 juin 1950), sans distinction de race, de religion, de statut. Maître Lamine Guèye a été aussi précurseur des mouvements féminins en politique (vote des

femmes citoyennes en 1945), et en sa qualité de maire de Dakar, il a contribué, de manière significative, à la formation académique de cadres sénégalais en leur octroyant des bourses d'études.

Ces actions positives doivent absolument susciter une réflexion sur les rapports entre l'homme politique et la société

Axe 5 : Lamine Gueye, inspirateur ou icône ?

Face à la crise politique et sociale, exacerbée par une perte de repères, notamment parmi la jeunesse sénégalaise et africaine puiser dans le passé du pays les principes et les idées qui ont permis de bâtir une Nation dont les fondamentaux doivent être préservés, est devenu une nécessité. Il convient en particulier dans cette remontée du temps, de penser aux hommes et femmes qui ont incarné ces principes et idées. On a coutume de dire qu'ignorer le passé et ne pas le comprendre obère toute maîtrise du présent et du futur. Maître Lamine Gueye, eu égard à son parcours compte parmi ces hommes dont la vie doit être explorée. Ses amis et sympathisants voient en lui un symbole, et souhaitent que d'autres Sénégalais, voire d'autres Africains, pour lesquels il est moins familier, s'inspirent du modèle qu'il nous offre, puis se l'approprient. D'autres observateurs portent un regard critique sur sa personne, conformément à l'adage wolof *gaynde waay, xarum waay* »¹. (« Lion pour les uns, moutons pour les autres »)

Par conséquent, il est juste et pertinent de se questionner sur la nature de l'homme. Lamine Gueye peut-il être une véritable figure d'inspiration pour faire face aux crises multiples que traversent le Sénégal et l'Afrique, voire notre planète?

Dates à retenir

Le vernissage de l'Exposition aura lieu le lundi 12 novembre à 18 heures

Le colloque se tiendra mardi 13 et mercredi 14 novembre à l'Hôtel Terrou bi à Dakar.

30 juin 2018 : délai de soumission des propositions de communication en français et en anglais

1er octobre 2018 : délai d'envoi du texte de communication

¹Les uns nous considèrent féroce comme un lion, d'autres doux comme un agneau

Les amis de l'Association pour la Pérennisation de la Pensée et de l'Œuvre du Président Lamine Gueye, les parlementaires, les juristes, les universitaires, et autres experts intéressés sont cordialement invités à cette manifestation.

Les principes régissant les communications sont les suivants :

1. Les personnes qui souhaitent participer au Colloque (Dakar, Terrou Bi, 13 et 14 novembre 2018) sont encouragées à s'inscrire. Être inscrit donne la possibilité de recevoir les informations et documents préparatoires du Colloque. Aucun droit d'inscription ne sera exigé des participants.
2. Les communications retenues par le Comité scientifique, soumises en format Word, avec références et bibliographie, sur support papier et/ou électronique, seront publiées dans les actes du Colloque de la Commémoration du cinquantenaire de la disparition de Maître Lamine Gueye. Un résumé des communications en 300 mots, accompagné d'une notice biographique de 100 mots, doit parvenir au Secrétariat du Colloque le 30 juin 2018 au plus tard.
3. Les auteurs des communications écrites soumettront la version originale et non publiée de leur texte d'au plus 7000 mots, au plus tard le 1er octobre 2018
4. Les communications écrites seront soumises, autant que possible, par voie électronique à l'adresse suivante : mbaye.saliou@gmail.com. Les dispositions seront prises par le secrétariat du colloque pour collecter les communications qui ne peuvent pas être envoyées par la voie électronique. Les personnes intéressées peuvent envoyer un message électronique au secrétariat du colloque pour les dispositions à prendre à cet effet.
5. Les auteurs des communications écrites inscrites sur le programme recevront ledit programme avant l'ouverture du Colloque. Les autres participants au Colloque recevront le programme final à l'ouverture du Colloque.

Les documents du Colloque et toutes autres informations sont disponibles sur simple demande au secrétariat du Colloque : Mbaye Laye Mbengue : mbaye@maximizgroup.com

PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS

Les personnes qui souhaitent participer à la Commémoration du Cinquantenaire doivent préciser :

- si elles ont la possibilité, soit par elles-mêmes, soit par leur institution de rattachement, de se prendre totalement en charge (billet d'avion et frais de séjour)

- si elles ont besoin d’une prise en charge partielle (billet ou séjour)
- si elles ont besoin d’une prise en charge totale (billet et séjour)

En tous les cas, l’Organisation offre le déjeuner quotidien et assure le transport local de l’aéroport à l’hôtel et de l’hôtel au lieu du colloque.

Cependant la situation financière étant difficile, il est à craindre que l’Organisation ne puisse assurer la prise en charge des voyages internationaux.

Comité scientifique

Yoro BA, écrivain, administrateur de société

Hamet BA, conservateur documentaliste, Directeur-Conseiller DG/RTS (Radiodiffusion Télévision Sénégalaise) au Patrimoine Audiovisuel

Alioune BADIANE, artiste, Académie internationale des Arts (AIA)

Mamadou BADJI, professeur, doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques-UCAD

Adrien Ndiouga BENGHA, professeur, département Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, UCAD

Amadou Abdoulaye DIOP, professeur, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (UCAD)

Anta Germaine GAYE, artiste plasticienne

Babacar DIOP Buuba, professeur d’histoire ancienne, ancien médiateur de l’UCAD

Magueye KASSE, professeur des Universités au Département de Langues et Civilisations Germaniques, UCAD

Abdoulaye Elimane KANE, professeur de philosophie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar

Saliou MBAYE, archiviste-paléographe, professeur Université Cheikh Anta Diop, Ancien Directeur des Archives du Sénégal

Penda MBOW, Ministre-Conseiller, professeur département d’histoire, UCAD

El Hadji Ibrahima NDAO, historien

Waly NDIAYE, conservateur documentaliste

Ahmeth NDIAYE, professeur d’archivistique, Directeur du Laboratoire de Science de l’information et de la communication (LARSIC), EBAD/UCAD

Atoumane NDIAYE, conservateur documentaliste

Raphaël NDIAYE, Directeur Général Fondation Léopold Sédar SENGHOR

Bouna Semou NDIAYE, Communauté africaine de culture/section sénégalaise (CACSEN)

Marthe NDIAYE, documentaliste, Radiotélévision du Sénégal

Babacar NDIAYE, conservateur d’archives, ancien directeur des Archives du Sénégal

Fatou Kiné SENE, journaliste, membre de la CACSEN

Madeleine Devès SENGHOR, juriste, membre de la CACSEN

Cécile SOW, journaliste, directrice LAZULIU Communication

Alpha Amadou SY, philosophe–écrivain Président de la CACSEN

Atoumane Ndiaye Doumbia, conservateur d’archives

Comité d’organisation

L’Association pour la Pérennisation de la Pensée et de l’Œuvre du Président Lamine Gueye

Le Président du Comité scientifique

Professeur Saliou MBAYE